

REGLEMENT DES RANDO-RAID SFR SAISON 2006

(au 18 avril 2006)

ARTICLE I - ORGANISATION GENERALE

1. SAGA EVENTS organise les RANDO-RAID SFR.

Adresse du comité de course :

SAGA EVENTS - 6 rue Louis Pasteur - 92100 Boulogne

Tel : 0820 901 109 (0,12 Euros TTC/min)

Fax : 01 45 29 03 26

2. Les inscriptions et l'information des coureurs sont gérées par SAGA EVENTS

3. Les RANDO-RAID SFR 2006 se composent de 11 Sélectives du Championnat de France Universitaire du Rando-Raid SFR et d'une finale soit 12 étapes. Les Sélectives Universitaire du Championnat de France sont ouvertes au grand-public.

4. Le parcours de chaque étape ne sera dévoilé que lors de la remise du road-book le matin même de la course.

5. Le règlement est identique pour les 12 étapes.

ARTICLE II - LES SELECTIVES

1. La FF Sport U (La Fédération Française du Sport Universitaire) organise le Championnat de France Universitaire de Rando-Raid SFR Le Comité Nationale d'Organisation (CNO) a été créée au sein de la FF Sport U pour manager l'ensemble des épreuves. Le Championnat de France 2006 s'articule autour de 11 Sélectives académiques qui aboutiront à la Finale Nationale du Championnat de France Universitaire de Rando-Raid SFR, les 09 et 10 septembre 2006.

2. Les Sélectives académiques sont organisées par les Comités d'Organisation Locaux (COL). Ces Comités sont constitués d'une équipe d'environ 15 étudiants (issus d'une AS, d'une grande école, d'une faculté ou encore d'une filière universitaire) sous tutelle du professeur responsable de l'Association Sportive organisatrice.

3. Les inscriptions et l'information aux coureurs sont gérées par les COL.

4. 11 Sélectives académiques seront organisées en 2006.

Chaque épreuve se déroule sur 1 journée. Les vérifications techniques se dérouleront obligatoirement la veille de la course.

Calendrier :

- 11 Sélectives entre le 25 mars et le 04 juin
- 1 finale en septembre 2006

5. Le parcours de chaque épreuve ne sera dévoilé que lors de la remise du road-book le matin de la course.

6. Le règlement est identique pour toutes les Sélectives académiques.

7. Pour participer aux Sélectives et être inscrit dans la catégorie FF Sport U, l'équipe doit être au minimum composé de 50% d'étudiants licenciés.

ATTENTION : les équipes qualifiées pour la finale devront être OBLIGATOIREMENT composées de 4 membres licenciés.

ARTICLE III - CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Les RANDO-RAID SFR se déroule en conformité avec le présent règlement et dans le respect des règles visant à la protection de l'environnement des régions traversées.

2. Ce règlement pourra être complété ou soumis à des modifications et les équipes inscrites en seront informées.

3. Les concurrents s'engagent à se soumettre au règlement et attestent savoir nager par le seul fait de leur inscription. Ils acceptent l'exploitation à titre gratuit par l'organisateur, la FF Sport U, Saga Events et SFR des images et des photos les représentant individuellement ou collectivement réalisées par les photographes officiels et Migoo TV. Ces images pourront être exploitées à des fins promotionnelles et de communication et en particulier pour la TV, la presse, l'affichage, le site Internet Rando-Raid et ce pour une durée de deux ans à compter du dernier jour de l'événement. De plus, tous les concurrents affirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique de disciplines sportives en milieu naturel et sur des voies ouvertes à la circulation, telles qu'elles sont proposées dans le cadre du Rando-Raid SFR. Dans tous les cas, les concurrents devront respecter le code de la route. À tout moment et quelles que soient les conditions, ils doivent maîtriser leur vitesse et leur vélo, le cas échéant descendre de leur vélo et continuer à pied.

ARTICLE IV - PROGRAMME GÉNÉRAL DES ÉPREUVES

Jour 1 : vérifications techniques pour les équipes (obligatoires).

Jour 2 : COURSE.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en fonction des conditions climatiques du moment ou de supprimer certaines épreuves et ce même en cours de course. Ces modifications seront prises en compte pour le résultat de l'épreuve.

REGLEMENT DES RANDO-RAID SFR SAISON 2006

(au 18 avril 2006)

ARTICLE V - LES EQUIPES

1. Les équipes sont composées de 4 personnes : 3 personnes en course et 1 assistant/remplaçant se déplaçant avec le véhicule d'assistance.

Il ne peut y avoir que 3 personnes en course à la fois. L'assistant/remplaçant peut intervenir à chaque point d'assistance pour remplacer un des membres de l'équipe. Le membre de l'équipe remplacé devient assistant à son tour, et peut réintégrer l'équipe dès le point d'assistance suivant pour remplacer un coéquipier ou une coéquipière.

Les équipes courent sous leur nom ou le nom de leur partenaire.

Les équipes peuvent être masculines, féminines (hors Sélectives) ou mixtes.

Chaque équipe gère elle-même sa préparation, sa promotion et son déplacement. Chaque équipe nomme un capitaine responsable de l'équipe.

2. Les concurrents doivent fournir à l'organisation une photocopie de leur carte FF Sport U de l'année universitaire en cours ou un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités du RANDO-RAID SFR datant de moins d'un an. Pour les mineurs, une décharge de responsabilité avec autorisation de soins signée par les parents ou le responsable légal doit être fournie à l'organisation. L'âge minimum pour participer aux RANDO-RAID SFR est de 16 ans pour le parcours court et de 18 ans pour le parcours long. Chaque équipe doit comprendre au minimum deux personnes majeures dont une toujours en course.

3. Assurances : les concurrents doivent être en possession d'une couverture responsabilité civile et individuelle accident, garantissant les risques inhérents à leur participation aux RANDO-RAID SFR.

4. Les participants doivent être en mesure de justifier de leur identité à n'importe quel moment de la course, l'organisation se réservant le droit d'effectuer des contrôles d'identité sur le parcours.

5. Afin d'évoluer en toute sécurité, les concurrents s'astreindront auparavant à un entraînement adapté dans les diverses disciplines retenues.

6. L'organisation peut obliger un concurrent à consulter un médecin présent sur l'épreuve, pour un simple contrôle ou si le concurrent montre des signes de fatigue ou des troubles médicaux. Les médecins présents sur la course ont compétence pour interdire à un coureur de prendre le départ d'une ou plusieurs sections.

7. Les concurrents doivent se comporter correctement en toutes circonstances. Ils doivent s'abstenir de voies de fait, de menaces, d'injures et de tout autre comportement indécent ou dangereux pour autrui. Ils sont tenus de rembourser tous les

frais de remise en état des biens publics ou privés, dégradés de leur fait.

ARTICLE VI - L'ASSISTANCE

1. Chaque équipe doit disposer d'une assistance composée d'un assistant/remplaçant et d'un véhicule capable de transporter les équipiers et le matériel de l'équipe.

NB : seuls les véhicules d'assistance officiellement inscrits auprès de l'organisation, sont autorisés à pénétrer dans les zones d'assistance (1 véhicule par équipe).

2. Les assistances devront respecter le road-book qui leur sera délivré lors de l'accueil.

3. Toute assistance portée à une équipe en dehors des points d'assistance, indiqués par l'organisation, entraînera la disqualification de cette équipe.

4. L'équipe est composée de 4 personnes (3 personnes en course et un assistant/remplaçant). Une autre assistance peut se joindre à l'équipe, mais ne pourra en aucun cas faire office de remplaçant, sa présence devra être signalée à l'organisation.

5. Le départ de chaque section se fera dans les limites horaires mentionnées sur le road-book ou annoncées par l'organisation; les équipes sont entièrement responsables et autonomes en ce qui concerne le respect de ces horaires.

ARTICLE VII - PRINCIPES ET DEROULEMENT DES EPREUVES

1. PRINCIPES

Un seul parcours pour les Sélectives du Championnat de France Universitaire.

Deux parcours sont proposés aux participants de la finale :

- le parcours Long (de 60 à 90 km)

- le parcours Court (de 30 à 50 km)

Les deux parcours ont en commun les points de départ, d'arrivée et empruntent des portions communes.

Les départs sont donnés en ligne.

Les équipes enchaînent sans interruption des sections en Parcours Pédestre avec Orientation, VTT et Canoë.

Des contrôles de passage obligatoires et des points d'assistance autorisés sont mis en place tout au long du parcours.

À chaque point d'assistance, les équipes peuvent intervertir les rôles entre l'un des équipiers en course et l'équipier assistant.

2. TEMPS DE COURSE

Il sera calculé entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée. Temps maximum : un temps maximum est imposé pour chaque section du parcours. Les équipes

REGLEMENT DES RANDO-RAID SFR SAISON 2006

(au 18 avril 2006)

ayant dépassé le temps maximum autorisé ne pourront continuer sur la section suivante. Elles pourront cependant reprendre le parcours en sautant une section (transportées par leur assistance). L'équipe qui aura sauté une ou plusieurs sections ou dépassé le temps limite d'une section sera classée après les équipes qui auront effectué la totalité des sections.

3. LES DÉPARTS

Le départ sera refusé aux équipes qui ne portent pas le dossard ou les bracelets fournis par l'organisation. Le dossard doit être visible : il est interdit de le recouvrir sous peine de pénalités.

4. LES CONTRÔLES DE PASSAGE (CP)

Des contrôles de passage sont mis en place sur le parcours.

Chaque Contrôle de Passage manqué sur une section entraîne l'annulation de la section entière pour l'équipe, à l'exception des sections en Parcours d'Orientation pour lesquelles 1 heure de pénalité sera appliquée par CP manqué. Les équipes doivent se présenter au complet et groupées à chaque CP et sont responsables de leurs puces de pointage. Aucune réclamation ne sera admise en cas d'oubli de pointage ou de perte de la puce de pointage. Une pénalité de 30 mn sera appliquée si l'organisation est en mesure de confirmer le passage de l'équipe après analyse des feuilles des contrôleurs.

La personne portant la puce électronique doit valider le passage de l'équipe spontanément à chaque CP.

5. LES DISCIPLINES SPORTIVES

- a) PARCOURS PÉDESTRE AVEC ORIENTATION
- b) VTT
- c) CANOË

6. L'ITINÉRAIRE ET FLECHAGE

Les concurrents ont l'obligation de suivre les itinéraires tracés sur les cartes ou fléchés sur le terrain, sous peine de mise hors course.

L'itinéraire pourra être modifié pour des raisons météorologiques ou d'organisation, même en cours de course. Ces modifications seront prises en compte pour le résultat de l'épreuve.

Le fléchage ne vous dispense pas de regarder votre carte. Vous êtes responsables de votre orientation. Aucune réclamation ne pourra être admise concernant le fléchage.

7. LE ROAD-BOOK

Le road-book supplé et complète le présent règlement.

Les consignes données par les organisateurs au briefing ou durant la course sont prioritaires sur les indications portées sur le road-book.

ARTICLE VIII - CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS

1. LE CHRONOMÉTRAGE

Les temps sont chronométrés en heures, minutes et secondes.

Le temps de l'équipe est le temps du concurrent le plus lent de cette équipe, majoré des pénalisations éventuelles.

2. LES CLASSEMENTS

Trois classements seront établis :

- parcours long
- parcours court
- sélectives ou championnat de France

3. LES CATÉGORIES

Chacun de ces 3 classements comprend les catégories suivantes :

Catégorie Hommes

Catégorie Mixte (minimum 1 femme toujours en course).

Catégorie Femmes (3 femmes toujours en course) que pour les Rando-Raid SFR.

4. LES PRIX SPECIAUX

Prix équipes Abonnés SFR (au moins 2 abonnés SFR hors SFR la Carte).

Prix Entreprises (minimum 2 personnes d'une même société sous justificatifs)

5. LA REMISE DES PRIX

Sur chaque étape, une remise des prix récompensera les 3 premières équipes des 3 catégories (cf. VIII 2,3) des 3 classements.

De plus, un tirage au sort récompensera deux équipes pour chacun des prix spéciaux (hors Sélectives du Championnat de France Universitaire).

6. LES RECLAMATIONS

Seules les réclamations écrites et signées par le chef d'équipe, remises au PC Course sont prises en compte. Le temps maximum de réclamation est de 30 minutes après l'arrivée de l'équipe.

Le Jury de Course statuera sur les réclamations.

La composition du Jury :

- du Directeur de Course
- du Responsable Chronométrage et du Traitement des Résultats
- du chef de projet

ARTICLE IX - L'EQUIPEMENT

1. TENUE DE COURSE

Les concurrents d'une même équipe doivent si possible courir dans une tenue uniforme et porter obligatoirement le dossard de la course toujours bien visible. **Pas de sac sur le dos pour les épreuves de navigation !**

REGLEMENT DES RANDO-RAID SFR SAISON 2006

(au 18 avril 2006)

2. MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Sur chaque road-book figure le matériel obligatoire à emmener pour la section. À tout moment, cet équipement obligatoire peut être vérifié.

Une équipe se verra refuser le départ si cet équipement n'est pas complet.

Par équipe : 1 boussole ou montre boussole, 1 couverture de survie, 1 porte-carte étanche, 1 téléphone portable chargé

Par équipier en course : 1 VTT, un casque VTT, 1 gourde, 1 Veste coupe-vent et 1 paire de chaussures fermées type basket (obligatoire pour l'épreuve de navigation) Pour le canoë : 1 gilet de sauvetage correctement attaché et 1 casque en rivière (fournis par l'organisation)

Ce matériel sera vérifié par l'organisation lors de l'enregistrement des équipes le samedi, à l'exception du VTT et du matériel de navigation.

Matériel conseillé : un lycra long (haut et bas)

Attention : l'organisation ne réparera pas vos VTT.

Voici le matériel minimum de réparation que nous vous conseillons de prévoir : 1 pompe, 1 nécessaire de réparation de crevaisson, 1 dérive chaîne, 2 maillons rapides, 1 clef à molette et 1 jeu de câbles.

3. MATÉRIEL FOURNI PAR L'ORGANISATION

- Le matériel nécessaire pour la navigation : embarcation, gilet, casque et pagaie
- Les road-books et les cartes pour la course
- Les dossards et / ou la puce électronique de pointage

ARTICLE X - FORFAIT

Les déclarations de forfait doivent être exprimées par lettre recommandée au comité de course. Tout forfait exprimé un mois avant la course entraînera le remboursement des droits versés. Tout forfait exprimé entre 30 et 15 jours avant la course entraînera le remboursement de 50% des droits versés.

Pour tout forfait exprimé moins de 15 jours avant la course, les droits d'engagement resteront acquis à l'organisation.

ARTICLE XI - PENALITES ET ABANDONS

1. PÉNALITÉS

Cette liste n'est pas limitative :

- Dossard non-visible : 15 minutes
- Pointage non groupé : 15 minutes
- Perte de dossard : 1 heure
- Casque VTT manquant : disqualification
- Gilet de sauvetage manquant : disqualification
- Couverture de survie manquante : 1 heure
- Gourde manquante : 1 heure par gourde manquante
- Autre matériel manquant : 15 minutes
- CP en Parcours d'Orientation manqué : 1 heure/CP

- Perte de la puce électronique : cf. art VI.4
- Abandon de détritux : mise hors course.
- Non-respect des consignes de sécurité : mise hors course
- Assistance portée à l'équipe en dehors de l'aire d'assistance autorisée : mise hors course
- Évolution en dehors des parcours autorisés : mise hors course
- Infraction sur l'identité : mise hors course
- Section manquée (cf. Art VII-2) : temps réalisé par l'équipe la plus lente sur la section + 1 heure de pénalité.

2. ABANDONS

Tout abandon d'un coéquipier, volontaire ou survenant à la suite d'une blessure, disqualifie l'équipe. Tout concurrent abandonnant ou blessé ne devra pas rester seul : l'équipe doit rester avec lui jusqu'à l'arrivée des secours.

Le non-respect de cette clause, qui entraînerait des recherches inutiles, est sanctionné par le refus irrévocable d'engagement de l'équipe sur une autre étape.

Une équipe réduite à deux personnes peut continuer, mais sera hors classement. Tout abandon doit être signalé au plus vite à l'organisation. Les dossards doivent être restitués à l'arrivée.

ARTICLE XII - DROITS D'ENGAGEMENT INSCRIPTION

Les droits d'engagement sont de :

Pour les Sélectives : les frais d'inscriptions sont différents entre chaque organisateur. Les frais d'inscriptions seront indiqués sur www.randoraid.com.

Pour la finale du Rando-Raid : 30 € par personne, soit 120 € par équipe.

Le coût de l'inscription comprend :

- L'inscription au RANDO-RAID SFR
- La sécurité et l'encadrement pendant l'épreuve.
- La location du matériel de navigation
- la collation à l'arrivée de la course (hors Sélective)

Abonnés SFR : l'inscription est offerte aux 50 premiers dossiers complets reçu par l'organisation. (avec les 4 signatures des participants) sur la finale des Rando-Raid SFR, les 9 et 10 septembre prochains. (cf. Article VIII Alinéa 3 - Les Catégories) Un dossier incomplet ne vous fera pas bénéficier de cette gratuité.